

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 FEVRIER 2021**

L'an deux-mil-vingt et un, le vingt-six février, à 19 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le dix-neuf février, s'est réuni, à la salle polyvalente, rue de Poulna, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents: Roger THOMAZO – Nicole GUILLEMOT – Pierrick ROBERT – Marie-Françoise JULE – Sylvain MALVOISIN – Marie-Antoinette LE GAL – Jean-Yves LE STUNFF – Yann WANES – Guénahel PERICO – Anne LE GUYADER-GRANDVALET – Anne-Christine RAUTUREAU – Julie LE STRAT – Véronique NIGNOL – Nicolas GUILLEMOT – Julien CANO – Bernard FRANCK – Véronique NICOLAS – Véronique LE MOULEC – Benjamin JOCHER

1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Véronique NIGNOL a été désignée secrétaire de séance.

Arrivée de Madame Nicole GUILLEMOT à 19h07.

Arrivée de Monsieur Julien CANO à 19h09.

2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 04 DECEMBRE 2020

PV

Le procès-verbal de la séance du 04 décembre 2020 est approuvé à la majorité.

VOTE			
Votants : 18	Pour : 15	Abstention :	Contre : 3

3 – Dossiers :

FINANCES – Compte de gestion 2020 – Budget principal

2021-001

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019,

Après avoir vérifié que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés pendant l'exercice en cause ont été passés dans ses écritures et que toutes les opérations d'ordre ont été effectuées

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020,
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M14,
VU l'avis favorable de la Commission finances du 06 février 2021,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur Municipal, vu et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

- **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du budget principal en totalité.

VOTE			
Votants : 18	Pour : 18	Abstention :	Contre :

FINANCES – Compte administratif 2020 – Budget principal	2021-002
--	-----------------

Madame Marie-Françoise JULE, adjointe déléguée aux finances, présente à l'Assemblée le compte administratif 2020 du budget principal.

CHAPITRE	DEPENSES FONCTIONNEMENT	CA 2019	BP 2020 + DM	CA 2020	Ecart CA 19/20	
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	402 343,06	419 800,00	323 101,97	-79 241,09	-19,7%
60	ACHATS DE PRESTATION SERVICE	220 487,14	210 910,00	164 402,17	-56 084,97	-25,4%
61	SERVICES EXTERIEURS	105 420,05	113 670,00	101 501,54	-3 918,51	-3,7%
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	62 873,63	79 720,00	45 297,92	-17 575,71	-28,0%
63	IMPOTS-TAXES ET VERSEMENT	13 562,24	15 500,00	11 900,34	-1 661,90	-12,3%
O12	CHARGES DE PERSONNEL	896 270,52	936 017,00	913 092,27	16 821,75	1,9%
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	8 444,87	5 000,00	0,00	-8 444,87	-100,0%
63	IMPOTS -TAXES ET VERSEMENT	24 927,37	25 708,00	25 167,96	240,59	1,0%
64	CHARGES DE PERSONNEL	862 898,28	905 309,00	887 924,31	25 026,03	2,9%
O14	ATTENUATION DE PRODUITS	1 035,00	2 000,00	836,00	-199,00	-19,2%
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	193 936,95	201 950,00	191 249,74	-2 687,21	-1,4%
66	CHARGES FINANCIERES	4 406,25	4 000,00	2 477,95	-1 928,30	-43,8%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	10 000,00	1 483,05	1 483,05	#DIV/0!
O22	DEPENSES IMPREVUES	0,00	19 595,57	0,00	0,00	#DIV/0!
TOTAL DES DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT		1 497 991,78	1 593 862,57	1 432 240,98	-65 750,80	-4,1%
O23	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	0,00	242 617,18	0,00	0,00	#DIV/0!
O42	OP.ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	15 440,48	27 022,25	55 309,33	39 868,85	258,2%
TOTAL DEPENSES ORDRE FONCTIONNEMENT		15 440,48	269 639,43	55 309,33	39 868,85	258,2%
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		1 513 432,26	1 863 002,00	1 487 550,31	-25 881,95	-1,7%

CHAPITRE	RECETTES FONCTIONNEMENT	CA 2019	BP 2020 + DM	CA 2020	Ecart CA 19/20	
O13	ATTENUATION DE CHARGES	56 598,58	55 000,00	67 922,82	11 324,24	20,0%
70	PRODUITS SERVICE DOMAINE-VENTES	115 211,13	96 400,00	86 724,38	-28 486,75	-24,7%
73	IMPOTS ET TAXES	1 073 454,57	1 041 172,00	1 129 648,90	56 194,33	5,2%
74	DOTATIONS SUBVENTIONS	676 052,63	643 630,00	649 486,13	-26 566,50	-3,9%
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	29 924,05	23 600,00	20 595,63	-9 328,42	-31,2%
76	PRODUITS FINANCIERS	46,51	200,00	34,88	-11,63	-25,0%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 586,59	3 000,00	6 716,72	-869,87	-11,5%
TOTAL DES RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT		1 958 874,06	1 863 002,00	1 961 129,46	2 255,40	0,1%
O42	OP.ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	0,00	0,00	37 666,85	37 666,85	#DIV/0!
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	37 666,85	37 666,85	#DIV/0!
TOTAL		1 958 874,06	1 863 002,00	1 998 796,31	39 922,25	2,0%
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		1 958 874,06	1 863 002,00	1 998 796,31	39 922,25	2,0%

CHAPITRE	DEPENSES INVESTISSEMENT	CA 2019	BP 2020	CA 2020	Ecart CA 19/20	
10226	TAM	577,15	0,00	0,00	-577,15	-100,0%
2046	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	13 690,00	13 690,00	13 690,00	0,00	0,0%
OP 43	DEVELOPPEMENT DURABLE	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
OP 44	PLU	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
OP 45	SIGNALISATION	3 589,05	7 000,00	1 374,52	-2 214,53	-61,7%
OP 47	TERRAINS ET AMENAGEMENTS DIVERS	39 833,06	56 873,77	48 159,97	8 326,91	20,9%
OP 48	ACQ. MATERIELS MOBILIER LOGICIELS	20 279,33	49 214,27	42 730,69	22 451,36	110,7%
OP 49	BATIMENTS COMMUNAUX	72 592,84	163 284,68	25 929,14	-46 663,70	-64,3%
OP 50	VOIRIE RURALE	139 994,66	293 239,47	289 530,69	149 536,03	106,8%
OP 51	VOIRIE URBAINE	5 208,60	11 800,00	0,00	-5 208,60	-100,0%
OP 54	POLE ENFANCE JEUNESSE	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
OP 55	AMENAGEMENT SAINT YVES	679 094,76	60 751,76	102 983,66	-576 111,10	-84,8%
OP 56	MATERIEL ROULANT		68 840,00	58 746,20	58 746,20	#DIV/0!
OP 57	MAISON DE SANTE	458 720,43	43 240,00	830 469,30	371 748,87	81,0%
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 433 579,88	767 933,95	1 413 614,17	-19 965,71	-1,39 %
1641	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	53 654,38	42 000,00	42 403,87	-11 250,51	-21,0%
165	DEPOT ET CAUTIONNEMENT		1 000,00	0,00	0,00	#DIV/0!
16818	AUTRES PRETEURS	15 000,00	15 000,00	15 000,00	0,00	0,0%
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
27	AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	0,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00	#DIV/0!
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	68 654,38	94 000,00	93 403,87	-24 749,49	-36,05 %
022	DEPENSES IMPREVUES				0,00	#DIV/0!
	TOTAL DES DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	1 502 234,26	861 933,95	1 507 018,04	4 783,78	0,32 %
040	OP.ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	37 666,85	37 666,85	#DIV/0!
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
	TOTAL DEPENSES ORDRE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	37 666,85	37 666,85	#DIV/0!
	TOTAL	1 502 234,26	861 933,95	1 544 684,89	42 450,63	2,83 %
	001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE					
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1 502 234,26	861 933,95	1 544 684,89	42 450,63	2,83 %

CHAPITRE	RECETTES INVESTISSEMENT	CA 2019	BP 2020 + DM	CA 2020	Ecart CA 19/20	
1321	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – ETAT	65 575,54	0,00	56 015,76	-9 559,78	-14,6%
1322	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – REGION	0,00	90 924,00	0,00	0,00	#DIV/0!
1323	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – DEPARTEMENT	163 593,14	0,00	409 859,03	246 265,89	150,5%
13241	COMMUNES	0,00	0,00	710,60	710,60	
13251	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – GPT COLL	30 000,00	0,00	5 000,00	-25 000,00	-83,3%
13258	AUTRES GROUPEMENTS	0,00	0,00	21 614,06	21 614,06	#DIV/0!
1326	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – AUTRES ETS	3 150,00	0,00	0,00	-3 150,00	-100,0%
1327	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – FDS EUROPEENS	30 989,18	0,00	0,00	-30 989,18	-100,0%
1328	AUTRES SUBVENTIONS	0,00	22 449,00	6 521,73	6 521,73	#DIV/0!
1341	DETR	83 698,00	33 427,00	206 994,00	123 296,00	147,3%
	TOTAL DES SUBVENTIONS	377 005,86	146 800,00	706 715,18	329 709,32	87,45 %
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT (SDEM)	39 833,06	0,00	0,00	-39 833,06	-100,0%
2315	INSTALLATIONS, MATERIELS ET OUTILLAGES	0,00	0,00	1 247,23	1 247,23	#DIV/0!
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES	10 902,77	0,00	0,00	-10 902,77	-100,0%
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	427 741,69	146 800,00	707 962,41	280 220,72	65,51 %
10222	FCTVA	159 655,00	203 976,00	226 821,00	67 166,00	42,1%
10223	TLE	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
10226	TAM	8 227,54	5 000,00	17 360,09	9 132,55	111,0%
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAP	563 772,55	445 441,80	445 441,80	-118 330,75	-21,0%
165	DEPOT ET CAUTIONNEMENT	0,00	1 000,00	0,00	0,00	#DIV/0!
024	PRODUITS DE CESSIONS	0,00	5 400,00	0,00	0,00	#DIV/0!
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	731 655,09	660 817,80	689 622,89	-42 032,20	-5,74 %
	TOTAL DES RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	1 159 396,76	807 617,80	1 397 585,30	238 188,52	20,54 %
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	242 617,18	0,00	0,00	#DIV/0!
040	OP.ORDRE INTERIEUR SECTION	15 440,48	27 022,25	12 242,48	-3 198,00	-20,7%
40	OP.ORDRE INTERIEUR - SECTION CESSION	0,00	0,00	43 066,85	43 066,85	#DIV/0!
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE FONCTIONNEMENT	15 440,48	269 639,43	55 309,33	-39 331,15	-25,82 %
	TOTAL	1 174 837,26	1 077 257,23	1 452 894,63	278 057,37	23,67 %
	002 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	564 915,89	237 518,89	237 518,89	-327 397,00	-57,95 %
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1 739 753,15	1 314 776,12	1 690 413,52	-49 339,63	-2,84 %

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M14,
VU l'avis favorable de la Commission finances du 06 février 2021,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 – Budget principal qui présente les résultats suivants :

CA 2020			
FONCTIONNEMENT			
	REALISE		
DEPENSES 2020	1 487 550,31		
RECETTES 2020	1 998 796,31		
RESULTAT 2020	511 246,00		
EXCEDENT FONCTIONNEMENT 2019 REPORTE	-		
RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT	511 246,00		
INVESTISSEMENT			
	REALISE	RAR 2020	RESULTAT 2020
DEPENSES 2020	1 544 684,89	168 756,60	1 713 441,49
RECETTES 2020	1 452 894,63	54 262,80	1 507 157,43
RESULTAT 2020	- 91 790,26	- 114 493,80	- 206 284,06
EXCEDENT INVESTISSEMENT 2019 REPORTE	237 518,89	-	237 518,89
RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT	145 728,63	- 114 493,80	31 234,83
CUMUL			
DEPENSES 2020	3 032 235,20		
RECETTES 2020	3 451 690,94		
RESULTAT 2020	419 455,74		
EXCEDENT FONCTIONNEMENT 2019 REPORTE	-		
EXCEDENT INVESTISSEMENT 2019 REPORTE	237 518,89		
RESULTAT CUMULE 2020	656 974,63		
RAR DEPENSES 2020	168 756,60		
RAR RECETTES 2020	54 262,80		
RESULTAT 2020 GLOBAL RAR COMPRIS	542 480,83		

VOTE			
Votants : 17	Pour : 17	Abstention :	Contre :

FINANCES - Affectation du résultat – Budget principal	2021-003
--	-----------------

Madame Marie-Françoise JULE, adjointe déléguée aux finances, informe l'Assemblée qu'en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M14, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2020, issus du compte administratif pour le budget principal comme suit :

PROPOSITION D'AFFECTATION DE RESULTAT	
FONCTIONNEMENT	Réalisé
DEPENSES	1 487 550,31
RECETTES	1 998 796,31
Résultat	511 246,00
Excédent fonctionnement reporté	
Résultat réel 2020	511 246,00
Virement proposé au 1068	511 246,00
Excédent 2020 de fonctionnement reporté	néant

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU l'instruction budgétaire et comptable M14,
 VU le compte de gestion et le compte administratif 2020 pour le budget principal,
 VU l'avis favorable de la Commission finances du 06 février 2021,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** cette proposition

VOTE			
Votants : 18	Pour : 18	Abstention :	Contre :

FINANCES - Compte de gestion 2020 – Budget annexe « Lotissement du Pont Castel »	2021-004
---	-----------------

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019,

Après avoir vérifié que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés pendant l'exercice en cause ont été passés dans ses écritures et que toutes les opérations d'ordre ont été effectuées

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020,
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU l'instruction budgétaire et comptable M14,
 VU l'avis favorable de la Commission finances du 06 février 2021,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur Municipal, vu et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.
- **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du budget annexe « Lotissement du Pont Castel » en totalité.

VOTE			
Votants : 18	Pour : 18	Abstention :	Contre :

FINANCES – Compte administratif 2020 – Budget annexe « Lotissement du Pont Castel »	2021-005
--	-----------------

Madame Marie-Françoise JULE, adjointe déléguée aux finances, présente au Conseil municipal le compte administratif 2020 du budget annexe « Lotissement du Pont Castel ».

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Comptes	Libellés	Réalisations 2019	BP 2020	Réalisations 2020
002	<i>Déficit antérieur reporté</i>			
11	Charges générales	42 837,20 €	99 999,64 €	5 104,63 €
6015	Terrains à aménager			
6045	Études et prestations de service	8 051,58 €		
605	Matériel, équipement, travaux	34 785,62 €	99 999,64 €	5 104,63 €
608	Frais accessoires sur terrain en cours			
65	Autres charges de gestion courante	- €	0,36 €	0,36 €
658	Charges diverses de gestion courante		0,36 €	0,36 €
66	Charges financières	- €	- €	- €
66111	Intérêts des emprunts	- €	- €	- €
042	Opérations d'ordre entre sections	443 584,40 €	486 421,60 €	486 421,60 €
7133	V° des encours de prod° de biens	443 584,40 €		486 421,60 €
71355	V° des encours de terrains à aménager		486 421,60 €	
60315	V° des stocks de terrains à aménager			
TOTAL	DÉPENSES FONCTIONNEMENT	486 421,60 €	586 421,60 €	491 526,59 €
002	<i>Excédent antérieur reporté</i>	47 293,61 €	79 270,40 €	79 270,40 €
70	Vente de produits	- €	13 484,00 €	46 237,00 €
7015	Vente de terrains		13 484,00 €	46 237,00 €
74	Dotations et participations	31 976,79 €	- €	- €
7473	Participation – département	16 006,72 €		
7478	Participation - autres organismes	15 970,07 €		
75	Autres produits de gestion courante	- €	- €	- €
7588	Produits divers de gestion courante	- €	- €	- €
042	Opérations d'ordre entre sections	486 421,60 €	493 667,20 €	343 766,52 €
7133	V° des encours de prod° de biens	486 421,60 €		343 766,52 €
71355	V° des stocks de terrains aménagés		493 667,20 €	
7785	Excédent d'invnt transféré au CDR			
TOTAL	RECETTES FONCTIONNEMENT	565 692,00 €	586 421,60 €	469 273,92 €
	RÉSULTAT DE CLOTURE	79 270,40 €	- €	22 252,67 €

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Comptes	Libellés	Réalisations 2019	BP 2020	Réalisations 2020
001	Déficit antérieur reporté	443 584,40 €	486 421,60 €	486 421,60 €
16	Remboursements d'emprunts	- €	- €	- €
1641	Emprunts			
16874	Autres dettes – communes			
040	Op. ordre de transfert entre sections	486 421,60 €	493 667,20 €	343 766,52 €
3351	Terrains			
3354	Etudes et prestations	8 051,58 €		343 766,52 €
3355	Travaux	478 370,02 €		
3555	Terrains aménagés		493 667,20 €	
TOTAL	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	930 006,00 €	980 088,80 €	830 188,12 €
001	Excédent antérieur reporté	- €		- €
16	Emprunts	- €	493 667,20 €	- €
1641	Emprunts		493 667,20 €	
040	Op. ordre de transfert entre sections	443 584,40 €	486 421,60 €	486 421,60 €
3351	En cours – terrains			
3354	En cours – études et prestations			8 051,58 €
3355	En cours – travaux	443 584,40 €	486 421,60 €	478 370,02 €
TOTAL	RECETTES D'INVESTISSEMENT	443 584,40 €	980 088,80 €	486 421,60 €
	RÉSULTAT DE CLOTURE	- 486 421,60 €	- €	- 343 766,52 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU l'instruction budgétaire et comptable M14,
 VU l'avis favorable de la Commission finances du 06 février 2021,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 – Budget annexe « Lotissement du Pont Castel ».

VOTE			
Votants : 17	Pour : 17	Abstention :	Contre :

FINANCES - Affectation du résultat – Budget annexe « Lotissement du Pont Castel »	2021-006
--	-----------------

Madame Marie-Françoise JULE, adjointe déléguée aux finances, informe l'Assemblée qu'en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M14, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2020, issus du compte administratif pour le budget annexe comme suit :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU l'instruction budgétaire et comptable M14,
 VU le compte de gestion et le compte administratif 2020 pour le budget annexe,
 VU l'avis favorable de la Commission finances du 06 février 2021,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AFFECTE** le résultat de clôture 2020 de la section d'investissement du budget annexe « Lotissement du Pont Castel » comme suit :
 Déficit reporté en section d'investissement (chapitre 001) : 343 766,52 €
- **AFFECTE** le résultat de clôture 2020 de la section de fonctionnement du budget annexe « Lotissement du Pont Castel » comme suit :
 Déficit reporté en section de fonctionnement (chapitre 002) : 22 252,67 €

VOTE			
Votants : 18	Pour : 18	Abstention :	Contre :

Arrivée de Madame Véronique LE MOULEC à 19h54.

FINANCES – Demande de subvention – DETR 2021	2021-007
---	-----------------

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des éléments suivants :

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est destinée à financer différentes opérations d'aménagement ou de travaux mises en œuvre par les collectivités. Le programme des opérations est défini annuellement par les services de la préfecture du Morbihan.

A ce titre, les règles d'intervention 2021 permettent de solliciter au maximum, deux aides parmi les diverses opérations pour les communes, à classer par priorité.

Des projets d'investissement et de travaux dans ces domaines d'intervention sont identifiés pour l'année 2021 pour lesquels des crédits seront inscrits en section d'investissement du budget primitif de la Commune.

Pour 2021, il a été retenu les domaines suivants :

- Les petits travaux y compris équipements scolaires, périscolaires, sportifs, dans les églises et ateliers techniques pour une dépense subventionnable plafonnée à 200 000 € et pour un taux maximum de 27 % codifié 1-B ;

Construite en 1985, la salle polyvalente est un bâtiment de 3^{ème} catégorie d'une surface de 659 m² comprenant une pièce principale avec une estrade de 401 m². Elle est équipée également d'une cuisine et d'une cabine « son-cinéma ».

Cette salle est très régulièrement occupée par les associations et les particuliers de la Commune et hors commune. Elle est utilisée pour des événements familiaux, des manifestations diverses, des réunions et assemblées générales ainsi que pour les activités associatives (gym, yoga, danse...).

Le nombre d'occupants est donc variable selon le type de manifestation (de 20 à 200 personnes).

Equipée d'un chauffage électrique, la salle polyvalente présente des consommations annuelles d'environ 30 000 kW.h avec un confort de chauffe peu satisfaisant, le volume de la salle étant très important au regard de la hauteur sous plafond.

Suite à de nombreuses infiltrations, une 1^{ère} phase de travaux de rénovation extérieure de la toiture a été engagée en 2020.

Pour cette 2^{ème} phase du projet, il est proposé de programmer des travaux de rénovation intérieure de ce bâtiment afin de :

- Améliorer l'isolation du bâtiment : ouvertures, plafonds...
- Revoir et améliorer le système de chauffage,
- Revoir et améliorer l'éclairage,
- Repenser l'aménagement de l'espace intérieur pour réduire le volume de chauffe (réduire la hauteur sous plafond...),
- Prévoir une modulation de l'espace avec cloisons amovibles pour s'adapter aux usages et aux nombres d'utilisateurs,
- Revoir l'estrade pour la rendre accessible,
- Rafraîchir et moderniser la salle,

- Rénover et mettre aux normes la cuisine...
- Le bâtiment étant le 2^{ème} plus gros consommateur d'eau, un équipement de contrôle adapté aux usages est à prévoir.

Un audit énergétique est en cours sur ce bâtiment, il est réalisé par le bureau d'études BECOME29, cette étude s'inscrit dans le cadre du programme ACTEE. Par ailleurs, la Commune est accompagnée par le conseil en énergie partagé de l'unité Energies de Lorient Agglomération sur ce projet.

Pour faire le lien avec le PCAET 2020-2025, l'objectif prioritaire attendu sur ce projet est de réduire de manière significative les émissions de gaz à effet de serre, les consommations d'énergie (chauffage et éclairage) et les consommations d'eau. Cela doit donc passer par une rénovation complète du bâtiment (isolation, ouvertures, redistribution des espaces) et par le remplacement des équipements très énergivores (éclairage, matériels de cuisine...).

Considérant le chantier, il est proposé en parallèle d'associer à ce projet de rénovation énergétique, des travaux de mise aux normes et de rafraîchissement de la salle.

Cout estimé : 572 793 € HT

Plan de financement

Opération	Montant H. T
Coût prévisionnel	572 793 €
État (DETR) (27 % plafonné)	54 000 €
DSIL	132 397 €
PST - CD 56	171 838 €
Fonds d'intervention communautaire	100 000 €
Autofinancement	114 558 €

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** au titre de la DETR 2021, les aides calculées au taux le plus élevé possible pour le financement de ces équipements.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers correspondants de demandes de subventions auprès des services de l'Etat.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

FINANCES – Finances – Demande de subvention Fonds d'Intervention Communautaire	2021-008
---	-----------------

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des éléments suivants :

La Commune de Bubry envisage, dans le cadre du programme de rénovation des bâtiments publics, de réaliser en 2021 les travaux suivants :

- **Salle polyvalente :**

Construite en 1985, la salle polyvalente est un bâtiment de 3^{ème} catégorie d'une surface de 659 m² comprenant une pièce principale avec une estrade de 401 m². Elle est équipée également d'une cuisine et d'une cabine « son-cinéma ».

Cette salle est très régulièrement occupée par les associations et les particuliers de la Commune et hors commune. Elle est utilisée pour des événements familiaux, des manifestations diverses, des réunions et assemblées générales ainsi que pour les activités associatives (gym, yoga, danse...).

Le nombre d'occupants est donc variable selon le type de manifestation (de 20 à 200 personnes).

Equipée d'un chauffage électrique, la salle polyvalente présente des consommations annuelles d'environ 30 000 kW.h avec un confort de chauffe peu satisfaisant, le volume de la salle étant très important au regard de la hauteur sous plafond.

Suite à de nombreuses infiltrations, une 1^{ère} phase de travaux de rénovation extérieure de la toiture a été engagée en 2020.

Pour cette 2^{ème} phase du projet, il est proposé de programmer des travaux de rénovation intérieure de ce bâtiment afin de :

- Améliorer l'isolation du bâtiment : ouvertures, plafonds...
- Revoir et améliorer le système de chauffage,
- Revoir et améliorer l'éclairage,
- Repenser l'aménagement de l'espace intérieur pour réduire le volume de chauffe (réduire la hauteur sous plafond...),
- Prévoir une modulation de l'espace avec cloisons amovibles pour s'adapter aux usages et aux nombres d'utilisateurs,
- Revoir l'estrade pour la rendre accessible,
- Rafraichir et moderniser la salle,
- Rénover et mettre aux normes la cuisine...
- Le bâtiment étant le 2^{ème} plus gros consommateur d'eau, un équipement de contrôle adapté aux usages est à prévoir.

Un audit énergétique est en cours sur ce bâtiment, il est réalisé par le bureau d'études BECOME29, cette étude s'inscrit dans le cadre du programme ACTEE. Par ailleurs, la Commune est accompagnée par le conseil en énergie partagé de l'unité Energies de Lorient Agglomération sur ce projet.

Pour faire le lien avec le PCAET 2020-2025, l'objectif prioritaire attendu sur ce projet est de réduire de manière significative les émissions de gaz à effet de serre, les consommations d'énergie (chauffage et éclairage) et les consommations d'eau. Cela doit donc passer par une rénovation complète du bâtiment (isolation, ouvertures, redistribution des espaces) et par le remplacement des équipements très énergivores (éclairage, matériels de cuisine...).

Considérant le chantier, il est proposé en parallèle d'associer à ce projet de rénovation énergétique, des travaux de mise aux normes et de rafraîchissement de la salle.

Coût estimé : 572 793 € HT

Plan de financement

Opération	Montant H. T
Coût prévisionnel	572 793 €
État (DETR) (27 % plafonné)	54 000 €
DSIL	132 397 €
PST - CD 56	171 838 €
Fonds d'intervention communautaire	100 000 €
Autofinancement	114 558 €

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** au titre du FIC, les aides calculées au taux le plus élevé possible pour le financement de ces équipements.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers correspondants de demandes de subventions auprès des services de Lorient Agglomération.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

FINANCES – Demande de subvention – DSIL 2021	2021-009
---	-----------------

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des éléments suivants :

La Commune de Bubry envisage, dans le cadre du programme de rénovation des bâtiments publics, de réaliser en 2021 les travaux suivants :

- **Salle polyvalente :**

Construite en 1985, la salle polyvalente est un bâtiment de 3^{ème} catégorie d'une surface de 659 m² comprenant une pièce principale avec une estrade de 401 m². Elle est équipée également d'une cuisine et d'une cabine « son-cinéma ».

Cette salle est très régulièrement occupée par les associations et les particuliers de la Commune et hors commune. Elle est utilisée pour des événements familiaux, des manifestations diverses, des réunions et assemblées générales ainsi que pour les activités associatives (gym, yoga, danse...).

Le nombre d'occupants est donc variable selon le type de manifestation (de 20 à 200 personnes).

Equipée d'un chauffage électrique, la salle polyvalente présente des consommations annuelles d'environ 30 000 kW.h avec un confort de chauffe peu satisfaisant, le volume de la salle étant très important au regard de la hauteur sous plafond.

Suite à de nombreuses infiltrations, une 1^{ère} phase de travaux de rénovation extérieure de la toiture a été engagée en 2020.

Pour cette 2^{ème} phase du projet, il est proposé de programmer des travaux de rénovation intérieure de ce bâtiment afin de :

- Améliorer l'isolation du bâtiment : ouvertures, plafonds...
- Revoir et améliorer le système de chauffage,
- Revoir et améliorer l'éclairage,
- Repenser l'aménagement de l'espace intérieur pour réduire le volume de chauffe (réduire la hauteur sous plafond...),
- Prévoir une modulation de l'espace avec cloisons amovibles pour s'adapter aux usages et aux nombres d'utilisateurs,
- Revoir l'estrade pour la rendre accessible,
- Rafraichir et moderniser la salle,
- Rénover et mettre aux normes la cuisine...
- Le bâtiment étant le 2^{ème} plus gros consommateur d'eau, un équipement de contrôle adapté aux usages est à prévoir.

Un audit énergétique est en cours sur ce bâtiment, il est réalisé par le bureau d'études BECOME29, cette étude s'inscrit dans le cadre du programme ACTEE. Par ailleurs, la Commune est accompagnée par le conseil en énergie partagé de l'unité Energies de Lorient Agglomération sur ce projet.

Pour faire le lien avec le PCAET 2020-2025, l'objectif prioritaire attendu sur ce projet est de réduire de manière significative les émissions de gaz à effet de serre, les consommations d'énergie (chauffage et éclairage) et les consommations d'eau. Cela doit donc passer par une rénovation complète du bâtiment (isolation, ouvertures, redistribution des espaces) et par le remplacement des équipements très énergivores (éclairage, matériels de cuisine...).

Considérant le chantier, il est proposé en parallèle d'associer à ce projet de rénovation énergétique, des travaux de mise aux normes et de rafraîchissement de la salle.

Cout estimé : 572 793 € HT

Toujours dans le programme ACTEE, la Commune a engagé également un audit sur tous les bâtiments communaux. Cet audit a été réalisé par le Conseil énergie partagé de Lorient agglomération et un programme de préconisations en est ressorti.

Considérant les travaux à réaliser, une programmation pluri-annuelle est nécessaire. Ainsi pour 2021, il est proposé de réaliser les travaux suivants :

Réseau de chaleur – amélioration des sous-stations :

Une chaufferie bois, portée et gérée par la Société Publique Locale Bois Energie Renouvelable (SPL BER), a été installée en centre bourg.

Les travaux ont débuté fin juin 2020 et se sont achevés au début du mois de décembre. Les bâtiments de l'école élémentaire de La Feuillaison, la maison de santé, la mairie, le restaurant scolaire et la médiathèque sont désormais raccordés au réseau de chaleur alimenté par la chaufferie bois.

Cependant le réseau primaire se raccorde à des sous-stations vieillissantes. Aussi, il est nécessaire pour que le réseau soit performant de procéder à l'amélioration des sous-stations (mairie, école, cantine/médiathèque)

- Cout estimé : 28 023 € HT
- Gain estimé : – 54 190 kWh, - 4 190 kg de Co² et – 3 550 € par an.

Changement des luminaires de la médiathèque :

Remplacement des luminaires existants à tube fluorescent par des luminaires à Led.

- Cout estimé : 10 000 € dont 4 320 € HT en 2021
- Gain estimé : – 8 730 kWh, - 730 kg de Co² et - 800 € par an.

Changement des ouvertures :

Remplacement des menuiseries par des menuiseries performantes à double vitrage et faible émissivité. Cette préconisation s'applique à tous les bâtiments, pour 2021 il est proposé de réaliser ces travaux sur la Mairie considérant que les fenêtres sont d'origine (1973) et que le bâtiment est relié au réseau de chaleur et ainsi être cohérent avec les investissements déjà réalisés.

- Cout estimé : 68 929 € HT
- Gain estimé : – 8 700 kWh, - 2 600 kg de Co² et - 530 € par an.

Plan de financement

Opération	Montant H. T
Coût prévisionnel	674 065 €
État (DETR) (27 % plafonné)	54 000 €
DSIL	183 033 €
PST - CD 56	202 220 €
Fonds d'intervention communautaire	100 000 €
Autofinancement*	134 812 €

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** au titre de la DSIL 2021, les aides calculées au taux le plus élevé possible pour le financement de ces équipements.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers correspondants de demandes de subventions auprès des services de l'Etat.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

FINANCES – Demande de subvention - Entretien de la voirie hors agglomération 2021	2021-0010
--	------------------

Monsieur Pierrick ROBERT, adjoint délégué à la voirie, informe l'Assemblée des éléments suivants :

Le Conseil départemental du Morbihan intervient financièrement auprès des communes pour l'entretien de leur voirie hors agglomération. Les travaux subventionnables sont les revêtements routiers et le curage de fossé pour lesquels une programmation annuelle est prévue dans le cadre du marché de voirie. A ce titre, les règles d'intervention 2021 permettent de solliciter des aides pour une dépense subventionnable plafonnée à 25 000 € HT par kilomètre de voirie impactée par les travaux selon un ratio tenant compte de la densité de population et du potentiel financier.

Des projets de travaux revêtements routiers (PATA, reprise d'enrobés...) et de curage sont identifiés pour l'année 2021 et pour lesquels des crédits seront inscrits en section d'investissement du budget primitif de la Commune. Seraient concernés les secteurs de : Lann Vihan Saint Hervé, Kerbras Bieuzen, Cran Quistinic, Guerizec, Caniac Coscodo...

Les travaux sont prévus dans le cadre du marché de « Réfection de la voirie rurale – Programme 2021-2023 ».

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission finances du 06 février 2021,

VU l'avis favorable de la Commission Voirie, travaux, agriculture, environnement du 06 février 2021,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE**, auprès du Conseil départemental du Morbihan une aide au taux de 40% pour le financement de ces travaux d'entretien de la voirie,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers correspondants de demandes de subventions auprès des services du Conseil départemental du Morbihan.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

FINANCES – Tarification – Camps Eté 2021	2021-011
---	-----------------

Madame Nicole GUILLEMOT, adjointe déléguée à l'animation, informe l'Assemblée qu'un séjour à l'équicentre de Rulan à Trégastel sera organisé du 02 au 06 août 2021. L'objectif est de proposer un séjour complet à 15 enfants maximum âgés entre 7 et 11 ans encadrés par des animateurs de la Commune.

Un 2^{ème} séjour « Camping à Bubry avec les Anes » sera organisé du 28 au 29 juillet 2021 (3 jours et 2 nuitées) pour un groupe de 10 enfants maximum âgés de 3 à 6 ans encadrés par des animateurs de la Commune.

CAMPS	Enfants de Bubry et Quistinic	Autres communes
Séjour à l'équicentre de Rulan (5 jours – 4 nuits)	180 €	245 €
Camping à Bubry - Anes (3 jours – 2 nuits)	80 €	110 €

Avec application du principe de dégressivité en fonction du quotient familial, comme prévu par la délibération 2020-064.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis favorable de la Commission finances du 06 février 2021,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** les tarifs tels que proposés.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

FINANCES - Modification de la convention de Délégation de Service Public et approbation du Règlement de service relatif à la production, au transport et à la distribution de chaleur sur le territoire de Bubry	2021-012
---	-----------------

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des éléments suivants :

Par délibération en date du 05 avril 2019, le Conseil municipal a retenu le principe de la délégation de service public pour le financement, la conception, la construction et l'exploitation d'un équipement de production d'énergie renouvelable biomasse et d'un réseau de chaleur dans le cœur du bourg.

En vue de favoriser l'émergence de projets complexes, impliquant de nombreux acteurs, et dans un souci de garantie de qualité environnementale, économique et sociale, 18 communes dont Bubry ainsi que deux EPCI se sont dotées à la fin de l'année 2018 d'une structure ad hoc à travers la création d'une société publique locale : la SPL Bois Énergie Renouvelable.

Cette société bénéficie de l'exception « in house » du fait du contrôle analogue exercé par les actionnaires sur elle et notamment par la Commune de Bubry, actionnaire.

Ainsi, il est possible pour la Commune de conclure un contrat de délégation de service public sans mise en concurrence avec la SPL Bois Énergie Renouvelable, ce qui évite le portage de l'investissement par la collectivité tout en permettant d'exercer un réel contrôle de l'activité du délégataire.

Suite à l'approbation du principe de la délégation de service public pour le réseau de chaleur de Bubry par le Conseil municipal, la Commune a donc sollicité la SPL Bois Énergie Renouvelable en lui adressant un dossier de consultation afin qu'elle présente un projet de conception, réalisation, gestion et exploitation du service détaillant les modalités d'organisation et de fonctionnement envisagées.

La SPL Bois Énergie Renouvelable a remis une offre sur la base du cahier des charges et du projet de contrat établis par la commune.

La Commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 28 juin 2019, a examiné l'offre de la SPL jugée conforme aux documents de la consultation.

Lors de sa séance du 28 juin 2019, le Conseil municipal a décidé de confier à la SPL Bois Énergie Renouvelable la construction et l'exploitation du réseau de chaleur de Bubry.

Sur le fondement d'une convention de délégation de service public, le délégataire assure donc les missions suivantes :

- La conception et la réalisation d'une chaufferie biomasse,
- La conception et la réalisation de tout autre moyen complémentaire de production d'énergie jugé utile par le délégataire,
- La création et/ou l'adaptation des installations d'appoint et de secours identifiées,
- La création et le développement d'un réseau de distribution de chaleur sur le périmètre de la délégation,
- La livraison de chaleur aux abonnés, y compris la création des postes de livraison,
- La gestion, l'entretien, la maintenance et le renouvellement des ouvrages et des équipements du chauffage urbain pris en charge par le délégataire, en vue de leur restitution, au terme de la délégation, en parfait état de fonctionnement,
- L'approvisionnement en bois dans le cadre de filières gérées durablement

La délégation a pris effet à compter du 1^{er} août 2019 pour une durée de 30 ans. Cette durée permet un prix de chaleur inférieur au prix de la solution de référence (le fioul), dès la première année de mise en service.

L'opération est aujourd'hui achevée la SPL Bois Energie propose d'apporter des modifications à la convention :

- Avenant n°1 : Nouvelle numérotation de tous les articles de la convention
- Avenant n°2 : Ajout de la possibilité de demander une garantie d'emprunt auprès de la collectivité
- Avenant n°3 : Modification article 52.4 : révision des éléments du R2 (R25)
Les composantes R1 et R2 du tarif avaient été établies lors de la signature de la convention de DSP mais certains éléments peuvent évoluer en cours de projet : des coûts mais aussi des recettes (subventions ADEME). Les subventions ADEME ont été réévaluées. Aussi, il est nécessaire de faire évoluer le R25, ce qui fait baisser légèrement le tarif global appliqué aux abonnés.
- Avenant n°4 : Modification article 54.3 et article 55.1 : afin de procéder à une indexation semestrielle des prix et une facturation mensuelle
- Avenant n°5 : Modification article 58 : suppression de la Redevance d'Occupation du Domaine Public

- **Le règlement de service**

Il doit être approuvé par le Conseil municipal et être signé (ainsi que la Police d'Abonnement) par tous les abonnés du service, en cohérence avec les éléments de la convention de DSP.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis favorable de la Commission finances du 06 février 2021,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications de la convention de délégation de service public pour la création d'un réseau de chaleur biomasse gestion et exploitation des réseaux de production, de distribution et de livraison d'énergie calorifique sur le territoire de la commune de Bubry, laquelle intègre les 5 avenants pré-cités
- **APPROUVE** le règlement de service relatif à la production, au transport et à la distribution de chaleur sur le territoire de Bubry ainsi que la police d'abonnement.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs	2021-013
--	-----------------

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des éléments suivants :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la modification des plannings de 5 agents et le mouvement du personnel, il est proposé de revoir la durée hebdomadaire de service de plusieurs postes, ce de la manière suivante :

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Nbre de postes créés	Temps de travail
Administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif	1	35/35 ^{ème}
Sociale	ATSEM	ATSEM principal de 2 cl	1	28/35 ^{ème}
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique	3	18/35 ^{ème} 23/35 ^{ème} 30/35 ^{ème}
Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	1	19/35 ^{ème}
Culturelle	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine	1	28/35 ^{ème}
Culturelle	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1	28/35 ^{ème}

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** la création de ces emplois,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à prendre tout acte et mesure nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des éléments suivants :

Lotissement Pont Castel – Vente du lot n°6

M. LE DANTEC domicilié à Lanvaudan, a réservé le lot numéro 6 du lotissement de Pont-Castel, sis au numéro 4 de la rue des poiriers. Cette parcelle figure au cadastre en section AC 334 et sa contenance est de 722 m², soit un prix de vente total de 21 660 € TTC,

Lotissement Pont Castel – Vente du lot n°13

M. CORRAL domicilié à Pont-Scorff, a réservé le lot numéro 13 du lotissement de Pont-Castel, sis au numéro 1 de la rue des aubépines. Cette parcelle figure au cadastre en section AC 341 et sa contenance est de 547 m², soit un prix de vente total de 16 410 € TTC,

Lotissement Pont Castel – Vente du lot n°8

M. LE QUER domicilié à Locmiquelic, a réservé le lot numéro 8 du lotissement de Pont-Castel, sis au numéro 1 de la rue des pommiers. Cette parcelle figure au cadastre en section AC 336 et sa contenance est de 456 m², soit un prix de vente total de 13 680 € TTC,

Lotissement Pont Castel – Vente du lot n°1

Mme NIGNOL domiciliée à Bubry, a réservé le lot numéro 1 du lotissement de Pont-Castel, sis au numéro 1 de la rue du verger. Cette parcelle figure au cadastre en section AC 329 et sa contenance est de 587 m², soit un prix de vente total de 17 610 € TTC,

Lotissement Pont Castel – Vente du lot n°14

M. GUILLEMOT domicilié à Bubry, a réservé le lot numéro 14 du lotissement de Pont-Castel, sis au numéro 3 de la rue des aubépines. Cette parcelle figure au cadastre en section AC 342 et sa contenance est de 545 m², soit un prix de vente total de 16 350 € TTC,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 2019-054 du Conseil municipal du 29 novembre 2019,

VU l'avis favorable de la Commission finances du 06 février 2021,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE DE VENDRE** à M. LE DANTEC, le lot n°6 du lotissement de Pont-Castel, cadastré AC 334 d'une contenance de 722 m², moyennant le prix de **30 € TTC** le m² (TVA sur la marge incluse), soit un prix total de 21 660 € TTC,
- **DECIDE DE VENDRE** à M. CORRAL, le lot n°13 du lotissement de Pont-Castel, cadastré AC 341 d'une contenance de 547 m², moyennant le prix de **30 € TTC** le m² (TVA sur la marge incluse), soit un prix total de 16 410 € TTC,
- **DECIDE DE VENDRE** à M. LE QUER le lot n°8 du lotissement de Pont-Castel, cadastré AC 336 d'une contenance de 456 m², moyennant le prix de **30 € TTC** le m² (TVA sur la marge incluse), soit un prix total de 13 680 € TTC,
- **DECIDE DE VENDRE** à Mme NIGNOL le lot n°1 du lotissement de Pont-Castel, cadastré AC 329 d'une contenance de 587 m², moyennant le prix de **30 € TTC** le m² (TVA sur la marge incluse), soit un prix total de 17 610 € TTC,
- **DECIDE DE VENDRE** à M. GUILLEMOT le lot n°14 du lotissement de Pont-Castel, cadastré AC 342 d'une contenance de 545 m², moyennant le prix de **30 € TTC** le m² (TVA sur la marge incluse), soit un prix total de 16 350 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes de vente à venir ainsi que toutes les pièces relatives au dossier.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

FONCIER – Dénomination de voies	2021-015
--	-----------------

Madame Nicole GUILLEMOT, 1^{ère} adjointe, expose à l'Assemblée l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la Commune (numérotage et dénomination des voies). En effet, une meilleure identification des lieux dits et des maisons facilite à la fois l'intervention des services de secours mais également la gestion des livraisons en tous genres.

Cet adressage constitue un prérequis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en permettant notamment la localisation de 100 % des foyers et facilitant ainsi la commercialisation des prises.

La réalisation de ce plan d'adressage a été réalisé en interne avec l'aide de plusieurs administrés bénévoles.

Il appartient désormais au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

De ce plan d'adressage, il en ressort les suppressions et les nouvelles dénominations suivantes :

Suppressions - A valider	
Bellevue	Rattaché à rue de Sainte-Hélène
Kerhélène	Rattaché à rue de Sainte-Hélène
Kerida	Rattaché à rue de Sainte-Hélène
Kernicolas	Rattaché à Route de Melrand
Madeleine (la)	Rattaché à Route de Plouay
Moulin du duc	Rattaché au bourg - Rue du moulin du Duc
Ricolinettes	Rattaché à Route de Melrand
Toulbouillen	Rattaché à Route de Plouay
Kerscaven	Rattaché à Rue des moulins
Place du commerce	Renommer Rue du Commerce

Suppressions - A valider	
Faudo	Rattaché à Saint Yves

Suppressions - A valider	
Chateauneuf	Rattaché à Nilhio
Er hor ty	Rattaché à lande de coscodo
Kercécile	Rattaché à Croix de Guerjean
Kereveno	Rattaché à Coëtano
Kergouallec	Rattaché à Lande de Coscodo
Kergroëz	Rattaché à Lande de Kerborgne
Kermaria	Rattaché à Plomedec
Keryacoff	Rattaché à Lande de Coscodo
Locqueltas	Rattaché à La Salette
Parc er groëz	Rattaché à Route de Kerimarch
Moulin de Kerbastard	Rattaché à Kerbastard
Kermarguerite	Rattaché à la croix rouge Coëtano
Ty neve kerbrient	Rattaché à Kerbrient
Manègre	Rattaché à Ty névé Keraly
Ty nevé Robin	Rattaché à Bretinio
Saint Hervé Guyonvarc'h	Rattaché à Saint Hervé
Route de Kerborgne	Rattachée à Kerborgne
Route de Kerborgne	Rattaché à Kerborgne

Nouvelles dénominations - A valider
Rue du commerce
Impasse de Kerquévellec
Impasse de Coëtiquel
Impasse des Horizons
Impasse de la Libération

Nouvelles dénominations - A valider
Impasse de la fontaine
Rue Villeneuve Saint-Yves
Plasenn ar C'halvar
Route de Kervac
Impasse de la Lande de Saint-Yves

Nouvelles dénominations - A valider
Chemin de Kerfillette
Kerboharne - Ruelle des chataigniers
Kerioguen - Impasse de Kerioguen
Kerjacob - Impasse de Kerjacob
Kerléon Coëtano
Kerlérien - Impasse de Kerlérien
Keryacunff - Hent Keryacunff
Lande de Kerléat
Lann Coëtano
Lann Vihan - Route de Saint-Hervé
Manénain Ihuel
Poulven - Route de Kerlérien
Restermouël Ihuel
Restermouël Izel
Salette (la)
Talvern Ihuel
Talvern - Hent ar forn

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** les noms attribués à l'ensemble des voies communales et des lieux-dits (liste en annexe de la présente délibération),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

INFORMATION DU CONSEIL - Enregistrement d'une installation de méthanisation

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Préfet du Morbihan a prescrit une consultation du public portant sur la demande d'enregistrement d'une installation de méthanisation au lieu-dit « Kerroch » à Guern présentée par la SARL LS Energie.

L'arrêté préfectoral du 11 décembre 2020 enregistrant cette installation est transmis pour information au Conseil municipal.

Clôture de séance à 20h42

Le Maire
Roger THOMAZO

